Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-215602194-20251127-2025_11_002-DE

ST GUYOMARD

République Française
Morbihan

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Saint-Guyomard séance du 27/11/2025

Date de la convocation
22/11/2025

Date d'affichage

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 14
En exercice : 9
Votants : 10

Réf : 2025-11-002

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an deux mil vingt cinq et le vingt sept Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire.

Présents : M. BRAUD Maurice, Mme DANGEL Virginie, Mme LE BOT - PIQUET Charlotte, M. BOULAIS Jacques, M. THOMAS David, M. KERAUDY Baudouin, Mme RIO Sabrina, Mme DRÉANO Adeline, M. LAMOUR Franck.
Absents : M. EMERAUD Laurent, M. RENAUD Ludovic.
Excusés : Mme MAUDET Vanessa a donné procuration à M. THOMAS David, Mme GUYOT Lydia, M. LE BIGAUD Pascal.

Mme DANGEL Virginie a été élue secrétaire de séance.

Objet : Cession à la commune d'une surface de 2 271 m² située hors périmètre d'aménagement - Parcelles ZB 61 et ZB 412 - Société Giboire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté d'aménager modificatif délivré en date du 19 juin 2025 ;Vu le projet d'aménagement en cours dans le secteur concerné ;
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société Giboire a procédé à l'acquisition foncière des parcelles cadastrées ZB 61 et ZB 412, permettant la poursuite du projet d'aménagement conformément à l'arrêté modificatif précité.
Il précise qu'une surface de 2 271 m², située hors périmètre d'aménager, a été identifiée.
La société Giboire propose de la céder à la commune au prix de 0,30 € / m², soit un montant total de 681,30 €.
Il est indiqué que :

- les frais de bornage et de cession sont entièrement pris en charge par la société,
- la cession sera actée par Maître Paul LE BIHAN-LAVIGNAC, notaire à Sérent, désigné pour instrumenter l'acte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la proposition de cession d'une surface de 2 271 m² au prix global de 681,30 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-215602194-20251127-2025_11_002-DE

opération ;

- PREND ACTE que tous les frais afférents au bornage et à la cession seront à la charge de la société Giboire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire.

